

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.01.2024 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 16.01.2024

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Variano Xpro
- **Code du produit:** 100441
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation SU1** Agriculture, sylviculture, pêche
- **Catégorie du produit PC27** Produits phytopharmaceutiques
- **Emploi de la substance / de la préparation** Fongicide
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
Bayer (Schweiz) AG  
Crop Science  
Peter-Merian-Strasse 84  
CH-4052 Basel  
Tel. +41 (0)31 869 16 66  
infobayer-ch@bayer.com  
www.agrar.bayer.ch
- **Service chargé des renseignements:**  
Stähler Suisse SA  
Henzmannstrasse 17A  
CH-4800 Zofingen  
Tel. +41 (0)62 746 80 00  
info@staehler.ch  
www.staehler.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**  
Tox Info Suisse  
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)  
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07



GHS09

- **Mention d'avertissement** Attention

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.01.2024 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 16.01.2024

**Nom du produit:** *Variano Xpro*

(suite de la page 1)

· **Mentions de danger**

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· **2.3 Autres dangers**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· **3.2 Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

64366-70-7	2-Ethylhexanolpropylen-ethylenglykoether Aquatic Chronic 3, H412	> 1 - > 25%
104376-75-2	poly(oxy-1,2-ethanediy), α-phenyl-ω-hydroxy-, styrenated Aquatic Chronic 3, H412	> 1 - < 25%
1174627-68-9	methyl-5-(dimethylamino)-2-methyl-5-oxopentanoate ⚠ Eye Irrit. 2, H319	> 20%
14433-76-2	N,N-Dimethyldecan-1-amid ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	≥ 20%
178928-70-6	Prothioconazole ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	9,44%
361377-29-9	Fluoxastrobin ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	4,72%
581809-46-3	Bixafen ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	3,77%

· **Indications complémentaires:**

- Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.
- Bixafen 581809-46-3 Facteur M: 10 (acute)
- Fluoxastrobine 361377-29-9 Facteur M: 1 (acute), 1 (chronic)
- Prothioconazole 178928-70-6 Facteur M: 10 (acute), 1 (chronic)

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:**

- Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **Après inhalation:**

- Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
- En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

- Nettoyer à l'eau et au savon. Si possible, laver également avec du polyéthylène-glycol 400.
- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.01.2024 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 16.01.2024

**Nom du produit:** *Variano Xpro*

(suite de la page 2)

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**· Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.

**· Après ingestion:**

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)

Cyanure d'hydrogène (HCN)

**· 5.3 Conseils aux pompiers****· Equipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas toucher produit renversé ou surface contaminer.

Porter un vêtement personnel de protection.

**· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

**· 6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

**· Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

A conserver dans un résipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.01.2024 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 16.01.2024

**Nom du produit:** *Variano Xpro*

(suite de la page 3)

- **Indications concernant le stockage commun:**  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Interdire l'accès aux enfants.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Protéger contre le gel.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
Produit phytosanitaire  
Produit destiné à l'agriculture.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**581809-46-3 Bixafen**

TWA 0,6 mg/m<sup>3</sup> (OES BCS\*)

**361377-29-9 Fluoxastrobin**

TWA 0,42 mg/m<sup>3</sup> (OES BCS\*)

**178928-70-6 Prothioconazole**

SK-ABS 1,4 mg/m<sup>3</sup> (OES BCS\*)

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail..

· **Protection respiratoire:**

Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent).

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.01.2024 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 16.01.2024

**Nom du produit:** *Variano Xpro*

(suite de la page 4)

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

(EN 166)

· **Protection du corps:**

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 4.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution.

S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.

Protection du corps:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

· **Mesures de gestion des risques**

L'utilisation de ce produit (cette substance / cette préparation) à titre professionnel par des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

- **Couleur:** Brun
- **Odeur:** Faible
- **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** Non déterminé.
- **Point d'éclair** >100 °C
- **Température d'auto-inflammation** 440 °C
- **pH à 23 °C** 4-6 (eau désionisée)
- **Solubilité**
- **l'eau:** Emulsionnable
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** Bixafen: log Pow: 3,3 (40 °C)  
Fluoxastrobine: log Pow: 2,86 (20 °C)  
Prothioconazole: log Pow: 3,82 (20 °C) (pH 7)  
2-Éthylhexanol-propylène-éthylèneglycol éther: Donnée non disponible  
N,N-Diméthyldécanamide: log Pow: 2,46

· **Densité et/ou densité relative**

· **Densité à 20 °C:** 1,06 g/cm<sup>3</sup>

· **9.2 Autres informations**

Tension superficielle 28 mN/m (25 °C)  
Déterminé sur le produit non dilué.

- **Aspect:** Liquide
- **Forme:** Liquide
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**
- **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· **Informations concernant les classes de danger physique**

- **Substances et mélanges explosibles** néant
- **Gaz inflammables** néant

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.01.2024 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 16.01.2024

**Nom du produit:** *Variano Xpro*

(suite de la page 5)

- **Aérosols** néant
- **Gaz comburants** néant
- **Gaz sous pression** néant
- **Liquides inflammables** néant
- **Matières solides inflammables** néant
- **Substances et mélanges autoréactifs** néant
- **Liquides pyrophoriques** néant
- **Matières solides pyrophoriques** néant
- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- **10.5 Matières incompatibles:** Stocker dans l'emballage d'origine.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Pas de réaction dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	ATE (Mix) 4h	4,2 mg/l (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucun effet d'irritation connu.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut irriter les voies respiratoires.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
  - Bixafen : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.
  - Fluoxastrobine : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.
  - Prothioconazole : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.
  - 2-Éthylhexanol-propylène-éthylène-glycol éther : Cette substance n'est pas considérée comme mutagène.
  - N,N-Diméthyl-décanamide : Cette substance n'a pas été reconnue comme génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro de mutagenèse.
- **Cancérogénicité**  
  - Bixafen : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.
  - Fluoxastrobine : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.
  - Prothioconazole : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.01.2024 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 16.01.2024

**Nom du produit:** *Variano Xpro*

*(suite de la page 6)*

2-Éthylhexanol-propylène-éthylèneglycol éther : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N,N-Diméthylidécaneamide : Cette substance n'est pas considérée comme cancérigène.

· **Toxicité pour la reproduction**

Bixafen : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Fluoxastrobine : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Fluoxastrobine : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

Prothioconazole : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Prothioconazole : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

2-Éthylhexanol-propylène-éthylèneglycol éther : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N,N-Diméthylidécaneamide : Cette substance n'est pas considérée comme toxique pour la reproduction à des doses toxiques non maternelles.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Bixafen : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fluoxastrobine : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Prothioconazole : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2-Éthylhexanol-propylène-éthylèneglycol éther : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N,N-diméthylidécane-1-amide : Peut irriter les voies respiratoires.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Bixafen : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique, pertinente pour l'être humain, lors des expérimentations animales.

Fluoxastrobine : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Prothioconazole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

2-Éthylhexanol-propylène-éthylèneglycol éther : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N,N-Diméthylidécaneamide : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Evaluation de la toxicité pour le développement

Bixafen : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Fluoxastrobine : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat.

Fluoxastrobine : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement chez les lapins à des doses toxiques pour les mères. Les effets sur le développement observés avec Fluoxastrobine sont liés à la toxicité maternelle.

Prothioconazole : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Prothioconazole sont liés à la toxicité maternelle.

2-Éthylhexanol-propylène-éthylèneglycol éther : Ces informations ne sont pas disponibles.

N,N-Diméthylidécaneamide : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

EC50 48h 2,08 mg/l (daphnia magna)

EC50 72h 5,86 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)

*(suite page 8)*

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.01.2024 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 16.01.2024

**Nom du produit:** *Variano Xpro*

(suite de la page 7)

LC50 96h | 3,02 mg/l (truite arc-en-ciel)

CE50r (Skeletonema costatum) 0,03278 mg/l / Durée d'exposition: 72 h

La valeur fournie concerne la matière active technique prothioconazole.

EC10 (Skeletonema costatum) 0,01427 mg/l / Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h

La valeur fournie concerne la matière active technique prothioconazole.

**12.2 Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité**

Bixafen: Pas rapidement biodégradable

Fluoxastrobine: Pas rapidement biodégradable

Prothioconazole: Pas rapidement biodégradable

2-Éthylhexanol-propylène-éthylène glycol éther: Difficilement biodégradable.

N,N-Diméthyl-décaneamide: rapidement biodégradable

Koc

Bixafen: Koc: 3869

Fluoxastrobine: Koc: 424 - 1582

Prothioconazole: Koc: 1765

2-Éthylhexanol-propylène-éthylène glycol éther: Donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Bixafen: Facteur de bioconcentration (FBC) 695

Ne montre pas de bioaccumulation.

Fluoxastrobine: Facteur de bioconcentration (FBC) 52

Ne montre pas de bioaccumulation.

Prothioconazole: Facteur de bioconcentration (FBC) 19

Ne montre pas de bioaccumulation.

2-Éthylhexanol-propylène-éthylène glycol éther:

Donnée non disponible

N,N-Diméthyl-décaneamide:

Ne montre pas de bioaccumulation.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Bixafen: Légèrement mobile dans le sol

Fluoxastrobine: Légèrement mobile dans le sol

Prothioconazole: Légèrement mobile dans le sol

2-Éthylhexanol-propylène-éthylène glycol éther: Donnée non disponible

N,N-Diméthyl-décaneamide: Légèrement mobile dans le sol

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**• **PBT:** Non applicable.• **vPvB:** Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

**12.7 Autres effets néfastes**• **Remarque:** Très toxique chez les poissons.• **Autres indications écologiques:**• **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Très toxique pour organismes aquatiques.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**• **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une décharge ou une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

• **Code déchet:** 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses• **Emballages non nettoyés:**• **Recommandation:**

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

(suite page 9)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

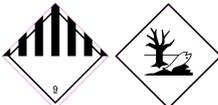
Date d'impression : 16.01.2024 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 16.01.2024

 Nom du produit: *Variano Xpro*

(suite de la page 8)

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b></li> <li>· <b>ADR, IMDG, IATA</b></li> <li>· <b>ADR</b></li>   <li>· <b>IMDG</b></li>   <li>· <b>IATA</b></li>   <li>· <b>ADR, IMDG, IATA</b></li> </ul>	Non applicable. UN3082 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Bixafen, Prothioconazol, Fluoxastrobin) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Bixafen, Prothioconazol, Fluoxastrobin), MARINE POLLUTANT ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Bixafen, Prothioconazol, Fluoxastrobin)
	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Classe</b></li> <li>· <b>Étiquette</b></li> <li>· <b>ADR, IMDG, IATA</b></li> <li>· <b>Marine Pollutant:</b></li> <li>· <b>Marquage spécial (ADR):</b></li> <li>· <b>Marquage spécial (IATA):</b></li> </ul>	9 Matières et objets dangereux divers. 9 III Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b></li> <li>· <b>Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):</b></li> <li>· <b>No EMS:</b></li> </ul>	Attention: Matières et objets dangereux divers. 90 F-A, S-F
· <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	
· <b>Indications complémentaires de transport:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>ADR</b></li> <li>· <b>Quantités limitées (LQ)</b></li> <li>· <b>Quantités exceptées (EQ)</b></li> <li>· <b>Catégorie de transport</b></li> <li>· <b>Code de restriction en tunnels</b></li> </ul>	5L Code: E1 3 -
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>IMDG</b></li> <li>· <b>Limited quantities (LQ)</b></li> <li>· <b>Excepted quantities (EQ)</b></li> </ul>	5L Code: E1
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b></li> </ul>	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BIXAFEN, PROTHIOCONAZOL, FLUOXASTROBIN), 9, III

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- **Évaluation de la sécurité chimique**
- **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**  
 Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :  
 Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.01.2024 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 16.01.2024

**Nom du produit:** *Variano Xpro*

(suite de la page 9)

substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

**· Classe de pollution des eaux:**

Il est impossible que des produits phytosanitaires aient accès aux eaux. Pour cette raison il faut les emmagasiner conformément aux exigences de sécurité d'après la classe de pollution des eaux 3. Par conséquent il n'est pas nécessaire de classer et marquer des produits phytosanitaires en classe de pollution des eaux.

**· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

Éviter chaque contact inutile avec le produit.

L'emploi abusif peut nuire à la santé.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**· Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**· Service établissant la fiche technique: Stähler Suisse SA****· Contact:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel.: +41 (0) 62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

**· Date de la version précédente: 19.11.2019****· Numéro de la version précédente: 1.0****· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

**· \* Données modifiées par rapport à la version précédente**